

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL-40-030625-35

SEANCE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Filippu Antone ANGELI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M FRATICELLI Jean-Jacques par M Franck PAOLI ; M GUIDICELLI Sébastien par M André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Mme Anne-Marie CHIODI ; M OTTOMANI Jean-François par M Vincent SUSINI ; Mme MICAELLI Marie-Luce par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M BARBONI Toussaint par M Jules-François PAOLI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 15	Absents : 4	Représentés : 8	Votants : 23
Vote pour : 20	Vote contre : 0	Abstention : 3		
Affichage en date du : 28/05/2025	Convocation : 28/05/2025			

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

-Vu les crédits prévus à l'article 65748 chapitre 65 du budget primitif 2025 ;

-Vu les demandes de subventions formulées par les associations ;

-Il est rappelé aux élus, siégeant aux conseils d'administrations des associations ayant déposé un dossier de demande de subvention, qu'ils devront quitter la séance au moment du débat et du vote d'octroi des aides financières.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention présentée par l'association « **A Republica Demucratika di l'Abbazia** », relative à la restauration et à la valorisation du patrimoine, Madame Muriel **Elegantini** ainsi que Messieurs Jules-François **Paoli**, Vincent **Susini** et Toussaint **Barboni** ont quitté la salle afin de ne pas prendre part aux débats ni au vote afférent à cette délibération ;

Considérant qu'en conséquence, le quorum n'a pas été atteint, empêchant la tenue du vote ;
Il a été décidé que cette délibération sera reportée et soumise au vote lors du prochain Conseil municipal.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour frais de fonctionnement ainsi que pour la dotation de trophées et de médailles pour le tournoi du 25 au 27 avril 2025 présentée par l'association « **ASGP – Associu Spurtivu Ghisonaccia Prunelli** », Madame Agnulina **Andreani** et Monsieur Christian **Paoli** ont quitté la salle afin de ne pas prendre part aux débats ni au vote afférent à cette délibération ;

Considérant qu'en conséquence, le quorum n'a pas été atteint, empêchant la tenue du vote ;
Il a été décidé que cette délibération sera **reportée** et soumise au vote lors du prochain Conseil municipal.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour l'aide dans le développement de la pétanque et du jeu provençal présentée par l'association « **boule du fium'orbu** », Madame Agnulina **Andreani** a quitté la salle afin de ne pas participer aux débats ni au vote relatif à cette délibération ;

Considérant en outre que deux membres du Conseil municipal se sont abstenus lors du vote ;
La délibération a néanmoins pu être **soumise** au vote, le quorum étant atteint.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention présentée par l'association « **Fiera di l'Altri Monti** » pour l'organisation de soirées musicales, le **quorum** a été atteint, malgré une abstention exprimée lors du vote ;

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour subvenir aux besoins de l'association ainsi qu'organiser un programme sportif présentée par l'association « **fiumorbu tennis club** », Monsieur Albert **Piredda**, par la procuration qu'il a donné à Monsieur Esteban **Saldana**, a quitté la salle afin de ne pas participer aux débats ni au vote relatif à cette délibération.

La délibération a néanmoins pu être **soumise** au vote, le quorum étant atteint.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour subvenir aux besoins de l'association ainsi qu'organiser un programme sportif présentée par l'association « **i chjassi fiumurbacci** », Mesdames Muriel **Elegantini**, Agnulina **Andreani** et Messieurs Jules-François **Paoli**, Vincent **Susini**, Toussaint **Barboni**, ont quitté la salle afin de ne pas participer aux débats ni au vote relatif à cette délibération.

Considérant qu'en conséquence, le quorum n'a pas été atteint, empêchant la tenue du vote ;
Il a été décidé que cette délibération sera reportée et soumise au vote lors du prochain Conseil municipal.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour accueillir les jeunes enfants, ainsi que soutenir la parentalité, présentée par l'association « **u primu passu** », Mesdames Marie-Laure **Filippini**, Agnulina **Andreani** ont quitté la salle afin de ne pas participer aux débats ni au vote relatif à cette délibération.

Considérant qu'en conséquence, **le quorum n'a pas été atteint**, empêchant la tenue du vote ;
 Il a été décidé que cette délibération sera reportée et soumise au vote lors du prochain Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

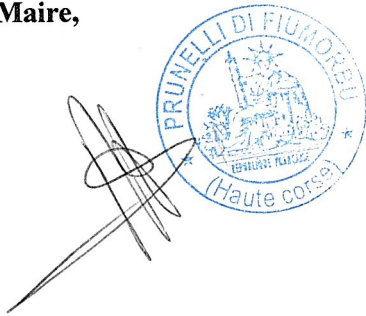
-D'attribuer des subventions parmi les demandes faites par les associations qui ont déposé un dossier cette année, et figurant sur le tableau ci-après :

Associations	Montant Attribué
A CASA ZITTELINA	500, 00€
A RIPUBLICA DIMUCRATICA DI L'ABBAZIA PAS DE QUORUM	2000,00€
ADSB - ASSOC DON SANG BÉNÉVOLE PLAINE ORIENTALE	1500,00 €
AFM-TÉLÉTHON	200,00 €
ALERIA 75	500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS DE PRUNELLI DI FIUMORBU	1500,00 €
ANIMA	15 000,00 €
ASGP ASSOCIU SPURTIVU GHISONACCIA PRUNELLI PAS DE QUORUM	20 530,00 €
ASSOCIU DI U SUCORSU MUNTAGNOLU	100,00 €
BASKET BALL GHISONACCIA	1000,00 €
BOULE DU FIUM'ORBU	3000,00 €
BRIDGE CLUB PRUNELLI DI FIUMORBU	1500,00 €
CERCLE DES NAGEURS DU FIUMORBU	11 000,00 €
COSTA SERENA HANDBALL	500,00 €
ÉCHECS CLUB DU FIUMORBU	2000,00 €
FIERA DI L'ALTRI MONTI	1500,00 €
FIGURE M DANSE	1000,00 €
FIUMORBU CLUB PHOTO	2000,00 €
FIUMORBU DUMANE	1500,00 €
FIUMORBU KICK BOXING	6000,00 €
FIUMORBU TENNIS CLUB	10 000,00 €
GRACE MARIE DANSE	1000,00 €
I CHJASSI FIUMURBACCI PAS DE QUORUM	1500,00 €
ICINIMO	2000,00 €
LES ARTS DE LA PLAINE ORIENTALE	3000,00 €
LES TIGRES DU FIUMORBU	1000,00 €
SHOW DE VENTS	650,00 €
SINFONI ARTE	800,00 €
TAROT CLUB ABBAZIA	2000,00 €
U DITALE	800,00 €
U PRIMU PASSU PAS DE QUORUM	30 000,00 €
VÉLO CLUB DU FIUMORBU	3500,00 €
TOTAL	129 080,00 €

-D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :